

MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON

MAIRE

Jules Soucy

CONSEILLÈRE & CONSEILLERS

Guillaume Morin
Jean-Noël Moreau
Sébastien Thériault
Yves Lebel
Linda Lévesque
Jérôme Dubé

BUREAU MUNICIPAL

112, rue des Érables - Local 101
Packington QC G0L 1Z0
☎ : 418 853-2269 poste 4645
📠 : 418 854-8457
@: info@packington.org
http://www.packington.org

Denis Moreau, directeur général/greffier
Michael Marmen, dir gén adjoint/gref adj
Denis Clermont, chargé de projets

COMPLEXE DES GÉNÉRATIONS

☎ : 418 853-2269 #4649

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

☎ : 418 853-2269 #4650

POSTES CANADA

☎ : 418 853-3675

CANTINE DE LA PLAGE

☎ : 418 853-5680

GARAGE MUNICIPAL

☎ : 418 853-6309

INCENDIE & URGENCE

☎ : 9-1-1

SÛRETÉ DU QUÉBEC

☎ : 418 899-6757

HEURES D'OUVERTURE

Du lundi au jeudi :

De 9 h à 12 h

De 13 h 30 à 16 h 30

Vendredi :

De 9 h à 12 h

Bonjour chers citoyens,

Le mois de mai est enfin arrivé au grand bonheur de tous. La température printanière s'installe parmi nous avec tout ce qu'elle peut apporter de bien. La saison des sucres étant terminée, nous avons constaté une merveilleuse saison à ce niveau. Un beau succès pour tous les producteurs acéricoles et les travailleurs associés à ce moteur économique important pour notre communauté.

Le retour de la belle saison amène avec elle la pratique d'activités estivales dont les plaisirs nautiques. Comme vous le savez, nous devons tous fournir des efforts pour protéger la qualité du lac Jerry ainsi que de tous les cours d'eau de notre municipalité ainsi que ceux du Témiscouata. Une réglementation a été adoptée par le conseil et sera en vigueur dès l'ouverture de la pêche et applicable lors de la saison nautique des plaisanciers. La station de lavage sera fonctionnelle tout comme la barrière d'accès contrôlé au débarcadère municipal du côté de St-Jean-de-la-Lande. Une tarification sera uniforme dès le début de la saison pour tous les utilisateurs du lac. À ce sujet, je vous invite à visionner la présentation sur notre page Facebook (en date du 24 avril) ou à demander de l'information au bureau municipal.

Une bonne nouvelle pour notre école primaire avec la rénovation de celle-ci. Des travaux majeurs seront effectués sur le bâtiment dès la fin des classes en juin. Ils se poursuivront tout au long de l'été. Nous vous demandons d'agir avec prudence lorsque vous circulerez près de l'école. Je profite de ce moment pour souhaiter une belle fin d'année scolaire à tous les élèves du primaire et du secondaire de notre milieu. Bonnes vacances d'été bien méritées!

Concernant les fêtes du 100^e anniversaire de notre municipalité, un comité organisateur travaille actuellement à la programmation des activités qui se

dérouleront tout au long de l'année 2025. Le comité du livre demande votre grande collaboration afin d'écrire un texte pour présenter votre famille immédiate. Les informations circulent en ce moment sur la page Facebook de l'évènement ainsi qu'au bureau municipal. La réussite d'un livre représentatif du 100^e repose sur la contribution de chaque famille. Merci de vous impliquer à cette grande réalisation collective.

Plusieurs activités se dérouleront durant la saison estivale, et ce, jusqu'à l'automne avec entre autres, la tenue de la *Fête des voisins* le 1^{er} juin, la *Fête nationale* le 23 juin, les *Feux du Jerryboire* le 27 juillet, le *Gymkhana de l'écurie SS* du 2 au 4 d'août et le *Festival de la Forêt sous toutes ses couleurs* les 13 et 14 septembre. Nous vous demandons de suivre les différents médias pour vous tenir bien informés concernant chacune des activités. Je tiens à féliciter le *Club des 50 ans et plus* pour leur excellent souper traditionnel « cabane à sucre » en avril dernier ainsi que le *Cercle des fermières* pour la tenue de leur colloque annuel au début du mois de mai. Cet évènement régional regroupant 130 congressistes provenant de différentes MRC a été un franc succès.

Je vous souhaite un magnifique printemps rempli d'activités variées. Retrouvez-nous lors de la prochaine rencontre régulière de votre conseil municipal le 3 juin prochain à 19h30. À bientôt.

**Jules Soucy,
Maire**

Calendrier des séances du Conseil municipal 2024	
Date	Heure
Lundi 3 juin 2024	19 h 30
Lundi 8 juillet 2024	19 h 30
Mardi 20 août 2024	19 h 30
Mardi 10 septembre 2024	19 h 30
Lundi 7 octobre 2024	19 h 30
Lundi 4 novembre 2024	19 h 30
Lundi 2 décembre 2024	19 h 30

Prendre note que le bureau municipal sera fermé le lundi 20 mai à l'occasion de la Fête de la Reine.

URBANISME

Abri d'hiver pour les automobiles



La municipalité de Packington a pu remarquer que plusieurs citoyens contreviennent à la réglementation d'urbanisme en laissant en place leur abri temporaire après le 1^{er} mai. Nous vous rappelons que les abris d'hiver sont autorisés **entre le 1^{er} novembre et le 1^{er} mai exclusivement**. Après cette date, tout élément d'un abri d'auto temporaire, soit l'armature et la toile doivent être enlevées. Nous comptons sur votre bonne collaboration.

LA MOULE ZÉBRÉE,

NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS.



Type d'autorisation	(A) Preuve de lavage	(B) Carte annuelle	(C) Certificat d'autorisation à la navigation
Document émis	Coupon imprimé avec un code QR à une station de lavage reconnue	Carte annuelle émise par la poste donnant accès à un nombre illimité de preuves de lavage journalier	Formulaire signé par la municipalité accompagné d'une vignette
Clientèle admissible	Résidents ¹ et non-résidents de la MRC de Témiscouata	Résidents ¹ et non-résidents de la MRC de Témiscouata	Résidents de la MRC de Témiscouata ^{1,2}
Types d'embarcations admissibles	Motorisée et non-motorisée	Motorisée	Motorisée et non-motorisée
Comment obtenir l'autorisation	En nettoyant l'embarcation à une station de lavage reconnue	En se rendant sur le portail de paiement en ligne ³	En se rendant au bureau municipal durant ses heures d'ouverture
Condition pour obtenir l'autorisation	En nettoyant l'embarcation selon les règles indiquées à la station de lavage reconnue	En s'engageant à utiliser la carte annuelle seulement avec l'embarcation concernée et en nettoyant l'embarcation selon les règles indiquées à la station de lavage reconnue	En s'engageant à laisser son embarcation sur un même plan d'eau durant toute la saison
Période de validité de l'autorisation	Valide pour un maximum de 8 jours. L'embarcation devra à nouveau être lavée avant d'entrer à nouveau sur un plan d'eau	Prend fin au 31 décembre de l'année en cours ou en cas de non-respect des conditions d'émission de la carte annuelle	Prend fin au 31 décembre de l'année en cours ou en cas de non-respect des conditions d'émission du certificat d'autorisation à la navigation

Procurez-vous votre carte annuelle dès maintenant au lien suivant afin d'obtenir un nombre de lavages illimités durant la saison en court! : <https://temiscouata.lexoh.com/>

1. Laver vos embarcations et TOUS vos équipements nautiques.

2. Vous devez vous procurer une autorisation avant de mettre votre embarcation à l'eau, qu'elle soit motorisée ou non.

Voici les trois types d'autorisations et la manière de les procurer :

Chaque municipalité possède sa propre réglementation sur le lavage et sur la mise à l'eau des embarcations.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter votre municipalité ou la municipalité où vous désirez mettre à l'eau votre embarcation.

3. Tarif des autorisations (par embarcation) :

UTILISATION DU LAC DE FAÇON ANNUELLE

Gratuit pour les embarcations non-motorisés

Pour les embarcations non motorisées, c'est-à-dire les canoës, les kayaks, les planches à pagaies et tout autre équipement et accessoire nautique sans moteur, à l'exception des voiliers, le lavage est obligatoire avant d'accéder à un plan d'eau, mais il est gratuit.

Résident qui navigue sur un seul lac

Pour les résidents, incluant ceux qui possèdent un bail de location annuelle dans une marina ou un camping, qui demeurent ou utilisent le même lac pendant toute la saison, le coût est de 50 \$ par année pour laver une embarcation motorisée ou un voilier.

Résident qui navigue sur plus d'un lac

Si un résident souhaite naviguer sur plusieurs lacs du Témiscouata (à l'exception du lac Pohénégamook), le coût pour laver son embarcation de façon illimitée est de 100\$ par année.

Non-résident – un seul lac et plusieurs lacs

Pour les non-résidents ayant une embarcation motorisée ou un voilier, les coûts sont 250 \$ par année pour un nombre illimité de lavages sur un seul lac et 400\$ pour pouvoir naviguer sur deux lacs ou plus.

NAVIGATION PONCTUELLE

Si votre utilisation des plans d'eau au Témiscouata n'est que ponctuelle, vous pouvez en tout temps vous prévaloir d'une preuve de lavage qui vous autorisera à rester sur le lac de votre choix pour un maximum de 8 jours consécutifs, au coût de 25\$ pour un résident et 50\$ pour un non-résident.

Tarifs des autorisations (par embarcation)	Résidents ²	Non-résidents
NAVIGATION ANNUELLE		
Certificat d'autorisation à la navigation – embarcation motorisée (avec vignette)	50 \$	s.o.
Certificat d'autorisation à la navigation – embarcation non-motorisée (avec vignette)	0 \$	s.o.
<i>Les certificats d'autorisation à la navigation sont pour les résidents seulement qui mettent leur embarcation à l'eau avant le 1^{er} juin ou qui ont un quai permanent sur un lac.</i>		
Carte annuelle (1 lac) – pour embarcation motorisée seulement	50 \$	250 \$
Carte annuelle (2 lacs et +) (sauf les lacs de Pohénégamook) – pour embarcation motorisée seulement	100 \$	400 \$
<i>Les cartes annuelles sont pour les navigateurs qui entrent et sortent régulièrement d'un lac et qui doivent laver leur embarcation plus d'une fois dans la saison.</i>		
NAVIGATION PONCTUELLE		
Preuve de lavage – embarcation motorisée	25 \$	50 \$
Preuve de lavage – embarcation non-motorisée	0 \$	0 \$
<i>Une fois lavée, vous avez 24h pour mettre à l'eau votre embarcation. La preuve de lavage pour une utilisation ponctuelle est valide pendant 8 jours (192 h) au total, entre le moment du lavage et de la sortie de l'eau.</i>		

Pour garder un habitat riche et maximiser la vie dans nos lacs et rivières, pour continuer à pêcher une belle variété de poissons, pour conserver nos prises d'eau et nos quais en bons états, pour profiter des plages sans odeur désagréable et se baigner sans se blesser.

Ensemble, freinons la propagation de la moule zébrée.

Ensemble, nous pouvons faire une différence.

¹ La notion de résident inclut les utilisateurs possédant un bail annuel dans une marina ou un camping.

² Exclu les résidents de la ville de Pohénégamook.

³ Le portail de paiement en ligne est disponible sur le site de la MRC de Témiscouata.

Club des 50 ans et +

Voici la liste des marchands de notre secteur qui offrent des rabais sur certains achats. Note: Vous devez présenter votre carte de membre pour recevoir le rabais. Pour la liste complète, contactez Patricien Moreau au 418 853-9942.

Liste des Marchands Région Témiscouata Rabais sur achats aux membres 50 ans +

**GARAGE André L'Italien/
418-853-2344
250 rue Principale
Dégelis**

10% sur toutes les factures de réparations, pièces et main-d'œuvre à l'exception de pièces GM, Chrysler, Ford, Toyota. Les changements d'huile et la pose de pneus ne sont pas compris dans l'escompte.

**TÉMIS Chevrolet, Buick,
GMC Itée/418-899-6783
543 Mnt du Détour
Témiscouata-sur-le-Lac**

10% sur les pièces et accessoires GM installés à l'établissement (excluant pneus et le matériel déjà réduits)

**Lemieux Mécanique
160 A Saint-Joseph Nord
Rivière Bleue**

5% sur la main-d'œuvre et sur présentation de la carte de membre

Familiprix/ 418-899-6708
Pharmacie Landry et
Levasseur
2387 rue Commercial SUD
Témiscouata-sur-le-Lac

10% sur tous les produits de santé/ beauté, cosmétiques, cadeaux et papeterie (sauf les cartouches d'encre)

Familiprix/418-853-2223
Pharmacie Landry et
Levasseur
105 7e Rue Est
Dégelis

10% sur tous les produits de santé/ beauté, cosmétiques, cadeaux et papeterie (sauf les cartouches d'encre)

Maison Funéraire
Caron/418-854-2683
737 rue Commerciale
Nord

Témiscouata-sur-le-Lac
7% sur la marchandise (Cercueil ou Urne) lors de toutes nouvelles conventions d'arrangements préalables de services funéraires.

Breton Photo enr
418-853-2324
351 rue Principale
Dégelis

10% sur tous les produits photographiques, signets, cartes, photos lors de décès.

Services Sinistres Express/
418-853-9911
202-A Route 295
Dégelis

20% sur nettoyage et produits de nettoyage, montant maximum de 250 \$. Estimation gratuite.

Meubles Dégelis Itée/418-853-3611
1508 avenue de la
Madawaska
Dégelis

2% sur les électroménagers et électroniques; 8% sur les meubles et matelas. Cette offre ne peut être jumelée à aucune autre promotion.

Meuble Dumont J/ 418-854-3315
781 avenue Commerciale Nord
Témiscouata-sur-le-Lac

10% sur prix régulier si paiement comptant

Bijouterie Clovis
Dubé/418-853-2246
420 rue Principale
Dégelis

10% sur les articles à prix régulier, ne s'applique pas sur le prix des piles et des réparations.

Hôtel 1212 inc
1 800 267-2334
612 av Principale
Dégelis

10% d'escompte sur le tarif régulier a l'hébergement.

Motel Claude / 418-8533117
1077 av de l'accueil
Dégelis

Application du tarif commercial sur chambre.



Le 7 septembre 2024, Rivière-du-Loup vous invite à participer aux jeux des 50 + en Action. Les membres du club de Packington qui sont intéressés à participer n'ont seulement qu'à contacter Patricien Moreau au 418-853-9942 pour s'inscrire. Les coûts d'inscription seront couverts par le club. La date limite pour les inscriptions est 24 mai 2024.

Patricien Moreau
Secrétaire/Trésorier
Club 50 ans + Packington

Ami de l'Entraide de Packington

Aimeriez-vous vous faire livrer un repas complet par semaine le mercredi, au cout de 10.00 \$. Comprenant soupe, repas principal, et dessert.

Si cela vous intéresse, nous vous invitons à contacter Gemma Labbé, au 418-853-6660. Le comité aimerait repartir le service à Packington. Cependant pour être admissible vous devez avoir 65 ans, et être en **perte d'autonomie**. À 80 ans vous êtes admissible automatiquement.

Il y a le service de raccompagnement aussi, pour des rendez-vous, médical. Vous devez contacter Madame Monique Laliberté au 418-853-5587. Elle communiquera avec le service de raccompagnement. Vous devez payer une partie au chauffeur et l'autre partie est défrayée par le comité De L'ami de l'entraide.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter.

Gemma Labbé, présidente, 418-853-6660

Francoise Dubé, secrétaire 418-853-3308

Monique Laliberté, service de raccompagnement 418-853-5587

Suzanne Levesque, 418-853-2618

Biscuits sourire

Du 29 avril au 5 mai dernier, se tenait la semaine des biscuits sourires dans nos Tim Horton du Témis. C'est donc au nom de la municipalité de Packington que le maire, M. Jules Soucy, est allé remettre un biscuit sourire à chaque élève et membre du personnel de l'école Beaucourt le 30 avril dernier. Nous sommes fiers d'avoir fait plaisir aux élèves et contribué à la campagne de financement qui permet de remettre les montants d'argent aux différentes maisons de famille du Témiscouata dont Acti-familles à Pohénégamook qui dessert les besoins reliés à la municipalité de Packington.





CERCLE DES FERMIERES PACKINGTON

Réunion du jeudi, le 2 mai, le Complexe des Générations a accueilli le Congrès régional des Cercles de Fermières de la Fédération 5, Les Appalaches. Ce grand rassemblement comprenait 34 cercles de L'Islet, le Kamouraska et le Témiscouata.

Le mercredi soir, lors de notre exposition artisanale, de nombreux visiteurs sont venus admirer les créations des Fermières d'une trentaine de Cercles. Le jeudi, on a accueilli 130 déléguées et une dizaine d'invités dans nos merveilleuses installations pour l'AGA de notre Fédération. Il y a eu également, la participation d'invités distingués, notre Maire M. Soucy, et les attachés politiques de Madame Amélie Dionne et M. Maxime Blanchette-Joncas. Il y a également eu une présentation par l'organisme communautaire, L'Autre Toit.

On a reçu l'aide de généreux bénévoles, Étienne et Marie France, Pat, Normand et Jean-Claude.

Un merci à l'administration de Packington, qui nous a offert leur support ainsi que le don de pochettes pour le matériel de la rencontre.

On a reçu des commandites d'entreprises locales :

- Construction GB
- Transport en vrac F.L.
- Michaud Briques et Pierres
- Alain Caron Québec Inc.
- Ferme Patoine et Frères Inc.
- Paysagiste Retour eaux Sources
- Mécanique générale et Soudure JPG
- Épicerie des 4 sous
- Amélie Plourde Cordonnerie et rembourrage Inc.
- JDRB Construction
- Dany Boucher Ébéniste Inc.
- Salon de coiffure Chiasson



Les breuvages pour la journée étaient gracieuseté de Plomberie G.M. enr.

Un très grand merci à toute la population de Packington pour leur support.

Enfin je m'en voudrais de ne pas exprimer mes plus sincères remerciements aux Fermières de notre Cercle qui œuvrent depuis l'automne dernier à la réalisation de ce grand projet. Chacune y a apporté ses talents et ses énergies.

Donc du fond du cœur merci à :

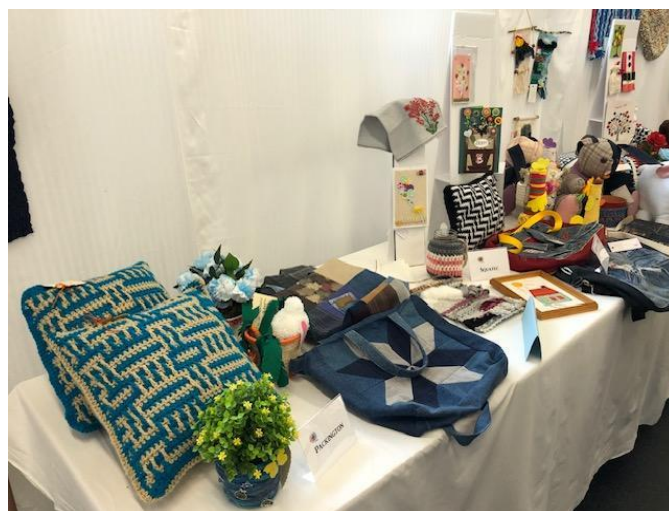
Monique Bergeron, Marielle Caron, Marie-Mai Caron, Nicole Cloutier, Norma Daigle, Huguette Delorme, Cécile Dubé, Françoise Dubé, Gemma Labbé, Hélène Levesque, Jacinthe Madore, Sirikit Moreau, Rose-Emma Ouellet, Gisèle Parent, Michèle Piché et Danielle Rousseau.

Voici quelques photos de notre événement.

Les préparatifs...



L'Exposition...



Le grand jour



Fabrique

Voici les gagnants de la contribution volontaire depuis le début de l'année 2024

Janvier 2024: Madame Marie-Anne Pelletier (400.00\$)

Février 2024: Madame Jessyca Labbé (384.00\$)

Mars 2024: Madame Cécile Dubé Valcourt (402.50\$)

L'année 2024 est bien amorcée et il est temps de penser à contribuer pour la capitation. Certains de nos membres de la fabrique feront une petite tournée afin de récolter vos dons en capitation pour l'année 2024. La capitation est primordiale pour notre église et pour tous les citoyens, qui, un jour ou l'autre, auront besoin des services de notre église, par exemple pour des funérailles, mais aussi pour se faire enterrer dans notre cimetière. Et bien votre capitation doit être payée pour y avoir droit. Voici un petit rappel du montant demandé pour l'année selon votre situation familiale.

Couple ou famille: 100\$ / année

Personne seule: 50\$ / année

Ou on demande de montant minimum de 20\$

Le tout peut être payé au bureau de la fabrique pendant les heures d'ouverture, par chèque, comptant et par virement interac avec adresse courriel: fabriquestba@gmail.com. Merci de votre générosité et encouragement auprès de notre église.



COLLECTE DES ENCOMBRANTS 2024, LANCEMENT DE LA PÉRIODE D'INSCRIPTION

La collecte des encombrants sera de retour cette année et, comme l'an passé, elle aura lieu au début du mois de juillet. L'inscription est obligatoire pour bénéficier de ce service et elle doit se faire entre le 6 mai et le 23 juin. Les résident(e)s auront donc une période de 48 jours pour s'inscrire au préalable à l'aide du formulaire en ligne sur le site web ridt.ca ou par téléphone au 1 866-789-7438.

Rappelons qu'aucune inscription ne sera acceptée après le 23 juin 2024, et ce, même si les collectes n'ont pas encore eu lieu. Aucun matériau ne sera ramassé à une adresse non inscrite. Ce service est offert pour les résidences et les chalets, mais n'est pas disponible pour les commerces ou entreprises. Les encombrants doivent être déposés en bordure de chemin au moins la veille au soir de la date prévue. Consultez le verso de votre aide-mémoire de collecte ou le site web de la RIDT pour plus d'informations.

Comme alternative à la collecte des encombrants, il vous est toujours possible d'utiliser l'un des 4 écocentres faciles d'accès à l'année. Parce que chaque geste compte !

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

INSCRIPTION OBLIGATOIRE ENTRE LE 6 MAI ET LE 23 JUIN 2024
au ridt.ca ou par téléphone 1 866 789-RIDT (7438)

Mardi 2 juillet 2024	Saint-Honoré-de-Témiscouata Saint-Pierre-de-Lamy Saint-Louis-du-Ha! Ha! Saint-Elzéar-de-Témiscouata
Lundi 8 juillet 2024	Biencourt Lac-des-Aigles Saint-Michel-du-Squatec Lejeune Auclair Saint-Juste-du-Lac
Mercredi 10 juillet 2024	Pohénégamook Saint-Athanase Rivière-Bleue
Lundi 15 juillet 2024	Packington Saint-Jean-de-la-Lande Saint-Marc-du-Lac-Long Saint-Eusèbe
Mardi 16 juillet 2024	Dégelis Témiscouata-sur-le-Lac

SUR INSCRIPTION SEULEMENT!



Inscrivez-vous!

COMPOSTAGE DOMESTIQUE, COMMENT ACCÉLÉRER LA DÉCOMPOSITION ?

Le processus de compostage peut prendre plusieurs semaines à plusieurs mois. Alors, quelles sont les règles de base pour composter vite et bien chez soi ? Existe-t-il des accélérateurs naturels de compost ?

Épluchures et marc de café sans hésiter

Puisque c'est un processus naturel, veillez à respecter les règles fondamentales d'un bon compost. Mettez dans votre composteur les déchets de cuisine comme les épluchures, le marc de café, les filtres en papier, le pain, les croûtes de fromages, les fruits et les légumes abîmés et autres.

Vous pouvez également insérer les déchets de jardin, comme les tontes de gazon, les feuilles, les fleurs fanées. Pensez aussi à certains déchets de maison comme les essuie-tout, les sciures, les copeaux, le papier journal, les cartons salis, les plantes d'intérieur et autres.

Avec précaution

Lorsque vous insérez dans votre composteur les déchets très ligneux ou durs comme, les branches, les noyaux, les trognons de chou... Pensez à les broyer au préalable pour aider leur décomposition. Limitez également les coquilles d'œufs, car elles ne se décomposent pas. Leur dégradation apportera malgré tout des éléments minéraux et elles facilitent l'aération. Attention aux mauvaises herbes avec leurs graines qui risquent de germer. Faites également attention aux végétaux malades, le compost pourrait entraîner la propagation des maladies.

Produits synthétiques interdits

Les produits synthétiques non biodégradables ne doivent jamais se retrouver dans votre compost. Il s'agit du verre, des métaux, des plastiques, des tissus synthétiques et même du contenu des sacs d'aspirateur.

Mélangez...

Pour composter vite et bien, vous devez mélanger les matières en les disposant en couches alternées comme dans une lasagne. Mélangez des matières carbonés comme les feuilles mortes, branches, écorces, herbes séchées, paille, papiers et cartons... avec les matières azotés que sont les résidus de cuisine, tontes de gazon et pousses vertes. Mélangez bien les matières humides et les matières secs.

Et aérez

Les micro-organismes utiles au compostage ont besoin d'oxygène, brassez régulièrement au moins une fois par mois. Pour booster encore plus la décomposition, certains recommandent de poser d'abord au fond de votre compost des branchages, qui feront circuler l'air de façon plus optimale.

Surveillez l'humidité

Trop d'humidité empêche l'aération et freine le compostage. Au contraire, s'il n'est pas assez humide, les micro-organismes meurent et le processus s'arrête.

Des accélérateurs naturels de compost

Les peaux de bananes, les restes de café et de thé accélèrent naturellement le processus de décomposition. Tout comme les lombrics qui seront très heureux de venir travailler dans votre compost. Et eux, apprécient particulièrement le marc de café, les épluchures de fruits et de légumes.

Voilà ! À vos composteurs, soyez prêts... partez ! Et franc succès avec votre compost !

N'oubliez pas, que tout le matériel nécessaire pour gérer vos matières organiques est disponible gratuitement dans chaque municipalité, si vous en avez besoin.

DÉBUT DES VIDANGES D'INSTALLATIONS SEPTIQUES

La saison des vidanges d'installations septiques 2024 débute ces jours-ci et se poursuivra jusqu'à la fin octobre.

Vous pouvez consulter la planification prévue sur le site web de la RIDT, dans la section Nos services / Vidange d'installations septiques.

Cette année, plus de 2 000 vidanges seront réalisées au Témiscouata par l'entreprise Simetech Environnement conformément à la réglementation en vigueur et tel que spécifié dans les règlements de chacune des municipalités du Témiscouata.

Si la vidange de votre installation septique est prévue en 2024, vous recevrez une lettre de la RIDT environ deux semaines avant les travaux. Il sera alors important de respecter les consignes d'usage :

- ✓ Votre numéro civique doit être clairement affiché en bordure de chemin.
- ✓ Vous devez localiser les accès de votre installation septique. Utilisez un repère facilement visible et enlevez ce qui pourrait bloquer l'accès au camion.
- ✓ Tous les couvercles doivent être accessibles, c'est-à-dire dégagés d'au moins 10 cm (4 pouces) autour, de tout obstacle, terre, gazon, etc... S'ils sont mal dégagés, de la terre pourrait tomber dans le fond et causer des problèmes à l'installation. Les opérateurs ne sont pas tenus de réaliser une vidange, si les couvercles ne sont pas dégagés.
- ✓ Votre installation est peut-être munie d'un pré-filtre et vous êtes responsable de son entretien.
- ✓ Si vous avez des animaux domestiques, tenez-les à l'écart et à distance sécuritaire de l'installation.
- ✓ L'entreprise, une fois la vidange effectuée, vous laissera un avis indiquant les opérations réalisées.

LE TÉMISCOUATA ET SES MATIÈRES ORGANIQUES... RAPPEL DES ENJEUX

L'enfouissement des déchets est le 5^{ème} émetteur de gaz à effets de serre (GES) en importance au Québec, et dans notre région, les déchets contenant des matières organiques en est la principale source. Le tiers de nos poubelles étaient constitués de résidus alimentaires, de résidus verts ou de branches en 2021.

Le gouvernement du Québec a donc adopté une stratégie de valorisation de la matière organique et fixer certains objectifs.

- Instaurer la gestion des matières organiques sur 100% du territoire québécois d'ici 2025
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique d'ici 2030
- Réduire de 270 000 tonnes équivalent de CO₂ les émissions de GES d'ici 2030

Au Témiscouata, il a été décidé de privilégier une approche différente de celle des centres urbains en optant pour une solution adaptée à la réalité régionale aussi bien écologiquement qu'économiquement.

Écologique

- ✓ en valorisant les matières organiques directement chez les résidents (gestion à la source)
- ✓ en limitant l'émission des gaz à effets de serre liée à la collecte
- ✓ en offrant aux citoyens différentes solutions pour qu'ils choisissent celles qui leur conviennent le mieux

Économique

- ✓ en détournant du bac à déchets et du lieu d'enfouissement les matières organiques
- ✓ en éliminant une troisième collecte et ses coûts associés
- ✓ en évitant d'avoir à traiter beaucoup de matières avec un système de compostage industriel
- ✓ en prolongeant la durée de vie du lieu d'enfouissement technique

La gestion à la source est donc apparue comme LA SOLUTION pour les matières organiques au Témiscouata.

Pour ce faire, les citoyens et entreprises peuvent utiliser facilement différents systèmes complémentaires :

1. Les composteurs domestiques et récipients de cuisine qui ont été distribués en 2022
2. Le dépôt municipal pour les résidus verts et les branches situé dans chaque municipalité qui ne dispose pas d'un écocentre
3. Les conteneurs bruns qui servent de point d'apport volontaire pour les résidus alimentaires d'origine végétale et animale dans chaque municipalité

Au Témiscouata, c'est maintenant possible et facile de gérer adéquatement nos matières organiques grâce aux différents services mis en place... Parce que chaque geste compte !

LA SAISON DU BBQ ET LA BONBONNE DE PROPANE

C'est enfin le début de la saison du BBQ et voici ce qu'il faut savoir au sujet de la fameuse bonbonne de propane.

Une flamme faible et vacillante annonce qu'un remplissage et/ou un changement de bonbonne est à envisager bientôt.

La bonbonne a une durée de vie de 10 ans et la date de fabrication est indiquée sur le collier de la bouteille au format mois/année.

Lorsqu'elle est endommagée ou périmée votre bonbonne de propane doit être apportée dans l'un des quatre écocentres de la RIDT pour être éliminée de manière sécuritaire et environnementale.

Même si elle est en métal, votre bonbonne de propane n'est pas recyclable. Vous ne pouvez pas la mettre aux déchets, ni au recyclage, ni la déposer au dépôt municipal.

Vous pouvez cependant la laisser à votre distributeur de gaz propane au moment de faire l'achat d'une nouvelle bonbonne. Dans tous les autres cas, ça va à l'écocentre.

Votre collaboration fait toute la différence. Parce que chaque geste compte !

L'équipe de la RIDT vous souhaite un bon été et de bons p'tits soupers sur le BBQ !

ÉCO ENTREPRISE QUÉBEC: LES CONSÉQUENCES DU MAUVAIS RECYCLAGE

Avec sa campagne « Bac Impact », Éco Entreprise Québec compte sensibiliser la population au bon geste de tri. Parce que si le bon geste de tri a un impact positif, le mauvais geste de tri a lui aussi un impact, qui n'est pas nécessairement positif.

Selon un sondage Léger, seulement 17 % des gens affirment faire attention à ce qu'ils mettent dans leur bac de recyclage. En plus d'avoir un impact sur les travailleurs des centres de tri, les nombreux objets déposés à tort dans le bac de recyclage ont des conséquences qui touchent l'ensemble des contribuables et augmentent le coût de gestion des matières résiduelles. C'est notamment le cas avec des objets qui risquent de bloquer ou de briser les mécanismes des équipements, de prendre feu ou d'exploser au centre de tri.

D'après Éco Entreprises Québec, l'erreur la plus fréquente effectuée par les utilisateurs est de penser que les employés du centre de tri pourront facilement trouver un moyen de recycler un objet, quel qu'il soit.

Tout ne va pas dans le bac de recyclage, car il y a toutes sortes d'autres programmes de récupération qui existent pour déposer des matériaux, comme par exemple, les tissus et vêtements qui sont destinés aux friperies et comptoirs à linge ou encore les produits domestiques dangereux (peinture, vernis, huile, batterie, pesticide et autres) qui vont à l'écocentre ou au dépôt municipal.

Parce que chaque geste compte, pourquoi pas télécharger gratuitement l'application « Ça va où ? » et faire le bon tri de toutes vos matières !

Abonnez-vous à notre page Facebook «RIDT Environnement» pour plus d'informations ou visitez notre site ridt.ca

Vous souhaitez aborder un autre sujet en lien avec les services de la RIDT, contactez-nous...

L'équipe de la RIDT

Maison Entre-Deux

La Maison Entre-Deux de Témiscouata-sur-le-Lac porteur du projet : *un jardin pour demain* veut sensibiliser tous les citoyen(ne)s, organismes et entreprises du territoire à la présence des frigos libre-service.

Actuellement 4 frigos libre-service sont en fonction pour la période hivernale printanière (voir les adresses en annexe)

Pendant la période estivale automnale, il y aura 16 frigos libre-service en fonction (voir les adresses en annexe)

Le projet *un jardin pour demain* veut solliciter la participation de tous pour garnir les frigos cette année. Lorsque vous quittez pour des vacances ou que vos organismes organisent des ateliers de cuisine, des réunions ou des formations, il reste régulièrement des denrées qui pourraient faire une différence pour nos familles du Témiscouata.

Le projet veut développer le réflexe d'anti-gaspillage et de partager la nourriture afin de les remettre dans le frigo libre-service le plus proche de vous.

Assurez-vous que la nourriture est fraîche et de bonne qualité. Si elle provient d'une entreprise d'y avoir une date de péremption et mettre au congélateur pour une conservation optimale si cela est possible.

L'équipe jardin ainsi que le comité aviseur du projet *un jardin pour demain* vous remercient pour votre grande générosité.

Pour toutes questions ou informations contactez-vous au 418-854-1580 ou mdjentre-deux@hotmail.com



**Marie-Danielle Duval Coordonnatrice,
Maison Entre-Deux
35 rue St-Philippe
Témiscouata-sur-le-Lac, G0L 1E0**

Liste des frigo libre-service du Témiscouata Période hivernale printanière

Ville	Lieu	Adresse
Pohénégamook	Acti-Familles	607 rue Principale
Témiscouata-sur-le-Lac (Cabano)	Re-source familles	1 carré Fraser
Rivière-Bleue	Bibliothèque Jacques-Langlais	30 Rue des Pins Est
Saint-juste-du-Lac	Comptoir de lingue à la boutonnière 418-899-0492 angelda@bell.net	40 B chemin Principal

Période estivale automnale

Ville	Lieu et contact	Adresse
Auclair	Bureau Municipal Josée Dubé 418-899-2834#2 jdube@municipaliteauclair.ca	681, Rue du Clocher
Dégelis	Café Tandem	409, Av. Principale

	Daniel Bélanger Facebook 418-853-3611	
Pohénégamook	Acti-Familles Jane Breton 418-893-5383 direction@actifamilles.org	607 rue Principale
Rivière-Bleue	Bibliothèque Jacques-Langlais Christiane Roy 418-436-1020 roy.drolet@videotron.ca	30, Rue des Pins Est
Saint-Louis-du-Ha! Ha!	Complexe communautaire Diane Bossé 418-854-2260#2	233, Rue Gauvin
St-Athanase	Bureau municipal DG Claudie Levasseur 418-863-7706 poste 1	6081 chemin de l'Église
St-Elzéar-de-Témiscouata	Municipalité Éloïse René de cotret 418-854-7690 poste 2 info@saintelzear.ca	209, Rue de l'Église
St-Marc-du-Lac-Long	Responsable jardin Corinne Marquis 581-337-8050 corinnemarquis054@gmail.com	18A, Rue de l'Église
St-Honoré-de-Témiscouata	Julie Martin 418-714-2021	130B Rue Principale
St-Eusèbe	Lieu à déterminer	
Témiscouata-sur-le-Lac (Cabano)	Re-Source Familles, Cabano Émilie Voisine (418) 854-6567 Maison Entre-Deux Marie-Danielle Duval 418-854-1580	1 Carré Fraser 35, Rue St-Philippe
Témiscouata-sur-le-Lac (Notre-Dame-du-Lac)	Station-service Michaud Maryline Michaud 418-551-3868	2342, Rue Commerciale Sud
Saint-juste-du-Lac	Comptoir de lingue à la boutonnière 418-899-0492 angelda@bell.net	40 B chemin Principal
Biencourt	Maison de la Famille 418-499-2633	2 Principal Est
Packington	Centre communautaire 418-853-2269	115 rue Soucy



SAMEDI
1^{er} JUIN 2024
Complexe des Générations
10 h00 à 16 h 00



Distribution de plants en collaboration de Association forestière régionale
Exposition artisanale
Produits acéricoles

Échange de plants (apportez vos plans pour échange)

Kiosque d'informations: livre du centenaire (apportez vos textes)

Kiosque : Inscriptions au camp de jour 2024

Dîner hot-dogs , animation musicale

Nouveautés: *Le vide grenier*

Réservez-vous une table (20\$) afin de rendre vos articles disponibles

Les profits pour la réservation de tables iront pour l'achat de livres à la bibliothèque

Réervations : 418-853-9942 (Sirikit)

Fête des voisins Packington

Au profit de la bibliothèque municipale



Achat de nouveaux livres

Coût : 20 \$ / table

Pour réservations
418-853 9942 (Sirikit)

Samedi 1^{er} juin
Complexe des Générations
10 h 00 à 16 h 00

PÊCHE EN HERBE DU 7 AU 9 JUIN 2024

VENDREDI 7 JUIN



Fondation de la faune du Québec
fondationdelafaune.qc.ca

Cours d'initiation pour les jeunes

Remise gratuite de permis de pêche



Dimanche le 9 juin
Ensemencement et pêche à guet
Plage municipale



Fin de semaine de pêche sans permis obligatoire

Alerte Requalifications!

Tu as déjà été sauveteur ou
moniteur de natation et tu
souhaites remettre tes
cartes à jour?

Des requalifications se préparent pour le mois de juin!
Contacte Valérie Turcotte au (418) 853-2332 poste
4670 ou par courriel au vturcotte@degelis.ca pour
avoir plus d'informations!

Cantine de la plage / Nouvelle administration

Menu cantine et pizza

Informations et commandes : 853-5680

Argent comptant pour une certaine période



Ouverture le 23 mai à 11 h 00

Horaire début de saison

Jeudi 11 h 00 à 19 h 00
Vendredi et Samedi 11 h 00 à 20 h 00
Dimanche 11 h 00 à 18 h 00

Camping municipal Packington



Site prêt à camper



Réserver votre refuge estival !

Pour réservations :
Campin.ca
(Section hébergement)
ou
418-853-2269





Souper méchoui

DES POMPIERS DE PACKINGTON



11 mai 2024

Au chalet communautaire dès 17h30

Adulte : 20\$

Enfant de moins de 12 ans : 12\$

